

EIP et/ou PLCI

Intermédiaire

N° N° FSMA Référence

Nom Téléphone

Code garantie principale Code garanties complémentaires

Preneur d'assurance (en cas de EIP)

Raison sociale

Rue N° Boîte

Code postal Commune Pays

Langue F N

Forme juridique SA SRL SC ASBL Autres:

Assuré (et preneur d'assurance en cas de PLCI)

Nom et prénom

Rue N° Boîte

Code postal Commune Pays

Langue F N

Date de naissance / /

Sexe homme femme

État civil marié(e) veuf/veuve célibataire divorcé(e)

cohabitant cohabitant légal

Profession

Pour EIP: controle limite 80 %

Statut social: indépendant

Rémunération

	2020	Année civile en cours
Rémunération brute mensuelle régulière la plus basse*		
Nombre de fois par an où cette rémunération est accordée		
Avantages de toute nature les plus bas disponibles mensuellement ou en permanence		
Total de l'année des cotisations sociales par trimestre régulièrement payées par la société		
Rémunération annuelle brute perçue d'autres sociétés		

*Rémunération avant déduction des cotisations sociales et du précompte professionnel. S'ils sont payés régulièrement, vous pouvez ajouter le pécule de vacances et le 13e/14e mois

Carrière

Début carrière:/...../.....

Date d'entrée en service dans l'entreprise:/...../.....

Nombre d'années de service:

- dans l'entreprise: déjà presté: an(s) et mois
encore à prester: an(s) et mois
(jusqu'à l'échéance)
- hors de l'entreprise: an(s) et mois (10 ans au maximum)

Nombre d'années et de mois prestés en tant qu'indépendant (à titre principal) jusqu'au 31/12/2020 compris:

- Nombre d'années: ans
- Nombre de mois: mois

Vous trouverez des informations sur votre carrière sur le site www.mycareer.be.

Plans de pension déjà assurés

Type (*)	Âge terme	Capital réduit (**)	Capital à la date terme

(*) PLCI, INAMI, CPTI, promesse de pension sous seing privé, EIP dans et hors de l'entreprise, ADE dans et hors de l'entreprise, fonds de pension dans et hors de l'entreprise, PLCS

(**) capital à la date terme sans poursuite de paiement de prime

Pour EIP: prime

Prime sur une base annuelle, y compris taxes et frais: EUR

Assurances complémentaires exclues incluses

La prime minimale s'élève à 600 EUR sur une base annuelle (y compris les primes pour les assurances complémentaires éventuelles et les taxes de primes).

Périodicité paiement de prime: annuel semestriel trimestriel mensuel (avec domiciliation)

Prime unique initiale, y compris taxes et frais: EUR

Prime unique initiale par suite de l'externalisation d'une provision interne de pension: oui non

Assurable au maximum conformément à la limite 80 %

à une prime récurrente sans prime unique

réparti entre prime unique backservice maximale et prime récurrente

Pour PLCI: statut social Indépendant

à titre principal à titre complémentaire conjoint aidant avec maxi statut aidant indépendant

À remplir uniquement pour l'indépendant déjà établi

Revenu professionnel net imposable d'il y a 3 ans: EUR (revenu de référence = ce revenu x coefficient de réévaluation)

À remplir uniquement pour l'indépendant débutant

1re année incomplète + début de l'activité: 1er trimestre 2e trimestre 3e trimestre 4e trimestre

1re année complète 2e année 3e année

les cotisations sociales provisoires sont calculées en fonction d'un revenu minimum (= revenu de référence)

les cotisations sociales provisoires sont calculées en fonction d'un revenu estimé supérieur de EUR (= revenu de référence)

Pour PLCI: régime fiscal

- PLCI
 PLC sociale

Pour PLCI: prime

- prime maximale déductible
 prime forfaitaire sur une base annuelle de EUR

Pour une PLCI, la prime maximale déductible pour la garantie principale s'élève à 8,17 % du revenu de référence. Pour une PLC sociale, la prime maximale déductible pour la garantie principale et les garanties de solidarité s'élève à 9,40 % du revenu de référence. Chaque année, un maximum absolu est déterminé par AR.

Les primes des garanties complémentaires éventuelles viennent s'ajouter à cette prime.

La prime minimum s'élève à 600 EUR sur une base annuelle (y compris les primes pour les garanties complémentaires éventuelles et les taxes de primes).

Périodicité paiement de prime: annuellement semestriellement trimestriellement mensuellement
 (avec domiciliation)

Prime supplémentaire pour la première année afin de libérer entièrement le montant de prime choisi sur une base annuelle: oui non

Durée

Date de prise d'effet: / /

Âge à la date terme: l'âge légal de la pension calculé en fonction de la date de naissance de l'assuré^(*)

Durée minimale = 5 ans

(*) 65 ans si la date de naissance ≤ 31/12/1959
 66 ans si la date de naissance se situe entre 01/01/1960 et 31/12/1963 et
 67 ans si la date de naissance ≥ 01/01/1964

Stratégie d'investissement de la prime

Si la prime est répartie sur plusieurs formules de placement, au moins 10 % de la prime totale doivent être investis par formule de placement. Le Compte Branche 21 ne peut être combiné avec le Compte Branche 21 - 0 %. Pour la PLCI, veuillez indiquer 1 choix en Branche 21.

- | | | |
|-------------------------------------|--|--------|
| <input type="checkbox"/> Branche 21 | <input type="checkbox"/> Compte Branche 21 |% |
| | <input type="checkbox"/> Compte Branche 21 - 0 % |% |
| <input type="checkbox"/> Branche 23 | Fonds d'investissement (uniquement en cas de EIP) | |
| | <input type="checkbox"/> European Equity Fund |% |
| | <input type="checkbox"/> Global Opportunities Fund |% |
| | <input type="checkbox"/> Emerging Markets Fund |% |
| | <input type="checkbox"/> Global Allocation Fund |% |
| | <input type="checkbox"/> Investissement Fund |% |
| | <input type="checkbox"/> Patrimoine Fund |% |
| | <input type="checkbox"/> Sécurité Fund |% |
| | <input type="checkbox"/> European Growth Fund |% |
| | <input type="checkbox"/> Activ Fund |% |
| | <input type="checkbox"/> Euro Cash Fund |% |
| | <input type="checkbox"/> Systematic Balanced Fund |% |
| | <input type="checkbox"/> Defensive Portfolio Fund |% |
| | <input type="checkbox"/> Balanced Portfolio Fund |% |

<input type="checkbox"/> Growth Portfolio Fund%
<input type="checkbox"/> Global Equity Fund%
<input type="checkbox"/> Megatrends Fund%
<input type="checkbox"/> Multi-Asset Fund%
<input type="checkbox"/> Positive Impact Fund%
<input type="checkbox"/> Infrastructure Fund%
<input type="checkbox"/> JPM Global Focus Fund%
<input type="checkbox"/> R-Valor Fund%
<input type="checkbox"/> FVS Multiple Opportunities II Fund%
<input type="checkbox"/> BGF World Technology Fund%
<input type="checkbox"/> DNCA Invest Global Leaders Fund%
<input type="checkbox"/> BGF European Special Situations Fund%
<input type="checkbox"/> Pictet Digital Fund%
<input type="checkbox"/> Pictet Global Environmental Opportunities Fund%
<input type="checkbox"/> BMIPS Defensive%
<input type="checkbox"/> BMIPS Conservative%
<input type="checkbox"/> BMIPS Moderate%
<input type="checkbox"/> BMIPS Growth%
<input type="checkbox"/> Activ Defensive Fund%
<input type="checkbox"/> Dynamic Growth Fund%

	100 %

Stratégie d'investissement de la participation bénéficiaire

La présente rubrique ne doit être remplie que si on a opté pour la Branche 21 dans la rubrique "Stratégie d'investissement de la prime".

Si la prime est investie **intégralement dans la Branche 21**, on peut choisir parmi les options suivantes:

- 100 % dans la Branche 21, dans le même compte tel que choisi dans la stratégie d'investissement de la prime
- 100 % dans la Branche 23

Selon la stratégie d'investissement choisie ci-après (veuillez indiquer **2 fonds d'investissement au maximum**, au moins 10 % par fonds d'investissement choisi).

<input type="checkbox"/> European Equity Fund%
<input type="checkbox"/> Global Opportunities Fund%
<input type="checkbox"/> Emerging Markets Fund%
<input type="checkbox"/> Global Allocation Fund%
<input type="checkbox"/> Investissement Fund%
<input type="checkbox"/> Patrimoine Fund%
<input type="checkbox"/> Sécurité Fund%
<input type="checkbox"/> European Growth Fund%
<input type="checkbox"/> Activ Fund%
<input type="checkbox"/> Euro Cash Fund%
<input type="checkbox"/> Systematic Balanced Fund%
<input type="checkbox"/> Defensive Portfolio Fund (uniquement en cas de EIP)%
<input type="checkbox"/> Balanced Portfolio Fund (uniquement en cas de EIP)%
<input type="checkbox"/> Growth Portfolio Fund (uniquement en cas de EIP)%
<input type="checkbox"/> Global Equity Fund%

<input type="checkbox"/> Megatrends Fund %
<input type="checkbox"/> Multi-Asset Fund %
<input type="checkbox"/> Positive Impact Fund %
<input type="checkbox"/> Infrastructure Fund %
<input type="checkbox"/> JPM Global Focus Fund %
<input type="checkbox"/> R-Valor Fund %
<input type="checkbox"/> FVS Multiple Opportunities II Fund %
<input type="checkbox"/> BGF World Technology Fund %
<input type="checkbox"/> DNCA Invest Global Leaders Fund %
<input type="checkbox"/> BGF European Special Situations Fund %
<input type="checkbox"/> Pictet Digital Fund %
<input type="checkbox"/> Pictet Global Environmental Opportunities Fund %
<input type="checkbox"/> BMIPS Defensive %
<input type="checkbox"/> BMIPS Conservative %
<input type="checkbox"/> BMIPS Moderate %
<input type="checkbox"/> BMIPS Growth %
<input type="checkbox"/> Activ Defensive Fund %
<input type="checkbox"/> Dynamic Growth Fund %

	100 %

Si la prime est investie **en partie en Branche 21 et en partie en Branche 23**, on peut choisir parmi les options suivantes:

- 100 % dans la Branche 21, dans le même compte tel que choisi dans la stratégie d'investissement de la prime
- 100 % dans la Branche 23, dans les mêmes fonds d'investissement tels que choisis dans la stratégie d'investissement de la prime et dans les mêmes proportions.

Garantie Décès

- La réserve constituée au moment du décès (option 1)
- Assurance complémentaire Décès*:
la réserve constituée au moment du décès
 - avec comme minimum un capital Décès de 50.000 EUR (option 2)
 - avec comme minimum un capital Décès de EUR (option 3)
 - avec un capital Décès complémentaire de EUR (option 4)
 - avec comme minimum un capital Décès dégressif de EUR (option 5)
 - avec un capital Décès complémentaire dégressif de EUR (option 6)
 - avec comme minimum la somme des primes déjà versées (hors taxes) de la garantie principale (option 7)
(uniquement en cas de EIP)

Pour les options 5 et 6:

- date de prise d'effet de la garantie: / /
- durée de la garantie: an(s) mois
- taux d'intérêt: %
- type de prêt: annuités amortissements fixes du capital
Périodicité: mensuel trimestriel semestriel annuel
 amortissements irréguliers (ajouter tableau)
- report: ans mois
- Fumeur oui non

* âge maximum à la souscription = 64 ans

Assurances complémentaires (jusqu'à l'âge légal de la pension calculé en fonction de la date de naissance de l'assuré au maximum)

- Accidents: capital EUR (uniquement possible en cas de garantie Décès option 2, 3 ou 4 et 2 x capital Décès au max., maximum absolu de 125.000 EUR)
- Accidents de la circulation: capital EUR (uniquement possible en cas de garantie Décès option 2, 3 ou 4 et 2 x capital Décès au max., maximum absolu de 125.000 EUR)
- Uniquement Remboursement de prime (pas possible en cas de PLCI sociale)
- Délai de carence: 1 mois Rachat: oui non

 Rente d'incapacité de travail et Remboursement de prime

Quel est votre revenu? (Pour une éventuelle activité professionnelle supplémentaire, mentionnez le revenu séparément.)

 indépendant sans société

Débutant oui non

Encas d'un indépendant débutant, pour les années durant lesquelles il n'y avait pas encore de revenus d'indépendant, mentionnez l'éventuelle rémunération annuelle brute perçue en sa qualité de salarié.

Revenus annuels nets imposables:

- année de prise d'effet - 1: EUR Si débutant, revenu de salarié oui non
- année de prise d'effet - 2: EUR Si débutant, revenu de salarié oui non
- année de prise d'effet - 3: EUR Si débutant, revenu de salarié oui non

 indépendant avec société

Rémunération brute mensuelle régulière actuelle: EUR

Avantages de toute nature mensuels réguliers actuels: EUR

Fréquence de paiement:

Rentes déjà assurées

Type (*)	Montant de la rente annuelle assurée

(*) engagement collectif d'incapacité de travail, engagement individuel d'incapacité de travail, revenu garanti, remboursement de prime, ...

Rente annuelle à assurer: EUR

Bénéficiaire: le preneur d'assurance (PLCI et Remboursement de prime EIP) ou l'assuré (Rente d'incapacité EIP)

Type de rente: rente constante rente progressive rente progressive optimale

Formule: maladie + accidents maladie

Délai de carence: 1 mois Rachat: oui non

2 mois 3 mois 6 mois 12 mois

Maintien du délai de carence après l'âge de 60 ans: oui non

Extension de garantie facultative Invalidité physiologique: oui non

- Vous êtes responsable d'au moins 6 membres du personnel à temps plein? oui non
- La formation la plus élevée que vous avez achevée, est-elle la formation de Bachelor ou une formation de niveau supérieur? oui non
- L'assuré, effectue-t-il plus de 20 % de travail manuel? oui non

Traitement de données personnelles

Pour quelle raison utilisons-nous vos données personnelles?

En tant qu'assureur, nous traitons vos données personnelles. Les données personnelles sont des données portant sur votre statut personnel, par exemple votre âge, votre adresse, votre date de naissance.

Elles sont nécessaires pour:

- évaluer le risque;
- traiter vos polices et vos sinistres.

Nous n'utilisons ces données que dans ce but précis ou parce que la loi nous y oblige.

Nous ne traitons vos données médicales que si vous nous donnez explicitement votre autorisation.

Vos droits légaux

Vous pouvez consulter vos données personnelles et les faire corriger, compléter, modifier ou supprimer.

Plus d'informations

Ceci n'est qu'un résumé de notre politique en matière de vie privée. Si vous voulez connaître précisément vos droits et vos obligations, n'hésitez pas à consulter notre politique en matière de vie privée complète sur notre site web (<http://www.baloise.be/vieprivee>).

Nous pouvons aussi vous remettre une version papier.

Données de contact

Pour toutes vos questions sur la vie privée, n'hésitez pas à vous adresser à notre Data Protection Officer (DPO):

Baloise

Data Protection Officer

Posthofbrug 16

2600 Antwerpen

Courriel: privacy@baloise.be